

CHARTRE CHANTIER VERT

RESPECTER LA REGLEMENTATION

Les sociétés TORRES - Martigues TP - GIAIME ont connaissance et respectent la réglementation existante.

Elles sont titulaires d'une assurance « Responsabilité civile » pour tout dommage causé à l'occasion de la conduite des travaux ou des modalités de leur exécution.

GERER LES DECHETS

Les sociétés TORRES - Martigues TP - GIAIME s'engagent à :

- Ne pas brûler de déchets sur site
- Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux,
- Débarrasser le site de tous les déchets qui auraient pu être emportés par le vent ou qui auraient pu être oubliés sur place,
- Tenir la voie publique en état de propreté,
- Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier,
- Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents.

LIMITER LES POLLUTIONS

« CHANTIER PROPRE »



Les sociétés TORRES - Martigues TP - GIAIME s'engagent à :

- Ne pas réaliser de vidange de véhicules sur site,
- Ne pas vider les résidus de produits dangereux dans les réseaux d'assainissement,
- Ne pas prélever d'eau sur les poteaux ou bouches d'incendies,
- Entretenir les matériels et les véhicules,
- Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons si le déchargement ne requiert pas le fonctionnement du moteur).

RESPECTER LA BIODIVERSITE ET LIMITER L'EROSION

Les sociétés TORRES - Martigues TP - GIAIME s'engagent à :

- S'informer sur l'intérêt écologique du site de manière à prendre des mesures de protection en conséquence,
- Ne défricher que les surfaces nécessaires,
- Ne pas stocker de matériaux sur des sites d'intérêt patrimonial.

LIMITER LE BRUIT

Les sociétés TORRES - Martigues TP - GIAIME s'engagent à :

- Limiter l'usage des avertisseurs sonores au seul risque immédiat,
- Poster les matériels très bruyants le plus à l'écart possible des habitations.

ETRE RESPONSABLE
AUJOURD'HUI POUR
ANTICIPER DEMAIN